

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 14 décembre 2010

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (10) M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme GAUTHIÉ, M. GOUDEAU, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme METGE, Mme REVEL, Mme TENENBAUM, Mme TOLLOT.

Membres excusés représentés : (5) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme METGE), M. EL HASSOUNI (représenté par M. BERTHIER), Mme GINDRE (représentée par M. GOUDEAU), Mme HERVIEU (représentée par Mme METGE).

Membre absent : (1) M. BARRON.

Date de convocation : 7 décembre 2010

Délibération n° : 74-2010

Objet : Règlement de fonctionnement du Service d'Actions Tutélaires Gérontologiques

Le Service d'Actions Tutélaires Gérontologiques (SATGE) est un service MJPM (Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs), autorisé par l'arrêté de la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) n° 460 du 29 septembre 2010, portant autorisation d'un service mandataire à la Protection des majeurs du Centre Communal d' Action sociale de la Ville de Dijon.

Cette évolution nécessite la rédaction d'un règlement de fonctionnement de ce service, conformément au décret n° 2008-1511 du 30 décembre 2008 et à l'article L.311-7.

Ce document définit les droits, obligations et devoirs de chacun afin d'assurer, d'une part, une prise en charge de la personne protégée dans le respect de ses droits et libertés, et d'autre part, le fonctionnement du service dans le cadre légal qui lui est imparti.

Les membres du Conseil d' Administration :

- approuvent le règlement de fonctionnement du Service d'Actions Titulaires Gérontologiques,
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer ces documents.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DRPA : 1

Receveur Municipal : 2

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

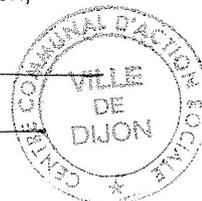
Déposé le :

- 4 JAN. 2011



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM



PUBLIÉ LE 15 DEC. 2010